

Journée internationale des droits des consommateurs : le Ministre Souleymane Diarrassouba fait la déclaration du Gouvernement sur la lutte contre la pollution plastique

A l'occasion de la Journée internationale des Droits des consommateurs célébrée tous les 15 du mois de mars, le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a lu la déclaration du Gouvernement et a réitéré la ferme volonté du Président de la République, SEM Alassane Ouattara, à assurer la protection de l'intérêt des consommateurs.

Cette année le thème de cet évènement mondial tourne autour de la lutte contre la pollution plastique. C'est pourquoi, le Ministre du Commerce et de l'Industrie a rappelé toutes les actions menées par le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République en la matière. Il s'agit notamment du Décret portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets.

« Cette mesure ne saurait à elle seule apporter une réponse durable à la pollution plastique. En effet, nous devons arriver, à court terme, à supprimer les emballages superflus, difficiles ou impossibles à recycler et à développer l'usage de système réutilisable ou recyclable pour le transport et le stockage des produits. A long terme, il convient de changer nos habitudes de consommation en étant des consommateurs responsables soucieux de la préservation de l'environnement dans nos modes de production et de consommation », a-t-il rappelé.

Poursuivant, le Ministre Souleymane Diarrassouba a dépeint le tableau peu reluisant de la pollution plastique à travers le monde. Il estime, en effet, que 400 millions de tonnes de plastiques sont produites chaque année et que la production affiche un taux de croissance annuel de près de 8% depuis 1950. Ainsi, près de 80% de ces déchets demeurent dans des sites d'enfouissement ou sous forme de pollution dans l'environnement, dont environ 09% et 10% sont respectivement recyclés et incinérés.

« D'ici 2050, on estime qu'il y aura plus de plastiques que de poissons dans les océans. Les données statistiques indiquent que 100 000 mammifères marins et tortues et 1 million d'oiseaux de mer sont tués chaque année par la pollution plastique marine. On estime par ailleurs que la quantité de plastiques pénétrant chaque année dans les océans est de 8 millions de tonnes », a-t-il regretté.

Cependant, le Ministre en charge du Commerce s'est persuadé que les actions conjuguées des gouvernants avec les associations et les consommateurs contribueront à améliorer le quotidien et les conditions de vie des populations, ainsi qu'à travailler pour garantir un environnement bénéfique aux générations présentes et futures.